

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002218

OBJET :

Travaux de réaménagement en bureaux et salles de réunion du 2^{em} et 3^{eme} étage niveaux de l'immeuble situé 32 rue Jean Roger : attribution des marchés Lot 4 « revêtements de sols, faïences » à l'Entreprise MEDITRAG pour un montant de 46 640,86 € HT et lot 11 « peinture » à l'Entreprise AGDE PEINTURE pour un montant de 13 100,00 € HT

Réf. : ED/IA (service commun des marchés publics cahm/ville d'Agde)
Rubrique dématérialisée : 1.1. « Marchés publics »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;
VU la délibération N°003280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération est propriétaire de l'immeuble situé au 32 rue Jean Roger à AGDE et que dans le cadre du programme opérationnel du Contrat de ville 2015/2020, la collectivité a souhaité réaménager ce bâtiment en bureaux et salles de réunion afin d'accueillir des organismes extérieurs ;
CONSIDÉRANT qu'un marché de travaux a été lancé et que l'ensemble des lots ont été attribués à différentes entreprises ;
CONSIDÉRANT que par courrier en date du 19 mai 2021, l'Entreprise MOUYSSSET titulaire du lot 4 « revêtements de sols » et du lot 11 « peinture » s'est désistée de cet engagement ;
CONSIDÉRANT que ces travaux s'avèrent nécessaires pour finir le réaménagement de cet immeuble, une consultation auprès de deux sociétés a été réalisée ;
A l'issue de celle-ci.

DÉCIDE

- **Article 1** : D'attribuer les marchés relatifs à la réalisation des travaux de réaménagement en bureaux et salles de réunion du 2^{eme} et 3^{eme} étage niveaux de l'immeuble situé 32 rue Jean Roger à Agde aux entreprises suivantes :
 - Lot 4 « revêtements de sols » à l'Entreprise MEDITRAG domiciliée ZAC, 9 avenue du 3^{eme} millénaire, 34 630 SAINT-THIBERY pour un montant de 46 640,86 € HT (TF + TO1).
 - Lot 11 « peinture » à l'Entreprise AGDE PEINTURE domicilié 1 rue Montée de Joly, 34300 AGDE pour un montant de 13 100,00 € HT (TF + TO1)
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 25 février 2022

Le Président,
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 01 mars 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220211-C00221810-AR